



Remboursement école privée

Par **tacha74**, le **13/12/2011** à **12:53**

Bonjour,

L' école privée de mes enfants a été fermée 2 semaines car la chaudière a eu une fuite de gaz, acte malveillant à ce qu' il paraît, l' enquête est en cours ... J' ai demandé le remboursement de 2 semaines sur ma cotisation mensuelle qui m' a été refusée pour motif que leur responsabilité n' était pas engagée. Est ce légal ou puis je exiger ce remboursement ?

Merci pour vos réponses.